

## Compte rendu de séance

### Séance du 30 Mars 2017

L' an 2017 et le 30 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
CLOUET Nathalie Maire

**Présents** : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : BESNIER Laurent, DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MASSET Geneviève à Mme MOREL Patricia, M. VALOTAIRE Denis à M. LOUAISIL Pascal

Absent(s) : Mme COCONNIER Sonia

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

**Date de la convocation** : 24/03/2017

**Date d'affichage** : 24/03/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine  
le : 31/03/2017

et publication ou notification  
du : 31/03/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POTTIER Christian

#### **Ordre du jour**

- 17-025 - Budget principal - budget primitif 2017
- 17-026 - Budget assainissement collectif - budget primitif 2017
- 17-027 - Budget lotissement "Le Trésor" - budget primitif 2017
- 17-028 - Budget lotissement "Le Hameau du Fresne" - budget primitif 2017
- 17-029 - Budget lotissement "La Clef des Champs" - budget primitif 2017
- 17-030 - Liste des dépenses à imputer au compte 6232 "Fêtes et cérémonies"

17-031 - Devis divers  
 17-032 - Subventions  
 17-033 - Budget assainissement collectif - imputation de frais de personnel  
 17-034 - Indemnités élus - indice de référence  
 17-035 - Eglise Saint Mars - avenant  
 17-036 - Pêle-Mêle Sports et Loisirs - Convention de financement 2016 - avenant  
 17-037 - Lotissement La Clef des Champs - commercialisation de 6 terrains - convention SOCOBRET  
 17-038 - Installation classée pour la protection de l'environnement - lieu-dit La Grande Villatte

**17-025 - Budget principal - budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2017 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 927 446,00 €
Recettes	1 927 446,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 042 213,14 €
Recettes	4 042 213,14 €

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 1)

**17-026 - Budget assainissement collectif - budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2017 assainissement collectif qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	126 000,00 €
Recettes	126 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	202 284,99 €
Recettes	202 284,99 €

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**17-027 - Budget lotissement "Le Trésor" - budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal

ADOPTE le budget primitif 2017 lotissement "Le Trésor" qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	78 899,07 €
Recettes	78 899,07 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	29 381,72 €
Recettes	29 381,72 €

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**17-028 - Budget lotissement "Le Hameau du Fresne" - budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal

ADOPTE le budget primitif 2017 lotissement "Le Hameau du Fresne" qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	75 440,05 €
Recettes	75 440,05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	17 671,06 €
Recettes	17 671,06 €

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**17-029 - Budget lotissement "La Clef des Champs" - budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal

ADOPTE le budget primitif 2017 lotissement "La Clef des Champs" qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	768 137,51 €
Recettes	768 137,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	882 675,02 €
Recettes	882 675,02 €

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**17-030 - Liste des dépenses à imputer au compte 6232 "Fêtes et cérémonies"**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier a demandé aux collectivités de détailler par une délibération de principe, la nature des dépenses imputées au compte 6232 "Fêtes et cérémonies".

Le Conseil Municipal

DECIDE que seront imputées à l'article 6232 "Fêtes et cérémonies", les dépenses suivantes:

- les dépenses liées aux différentes cérémonies communales publiques: cérémonie des vœux du maire, naissances, mariages, inhumations, cérémonies officielles (8 mai, 11 novembre...), forum des associations, journées du patrimoine...
- les dépenses liées aux inaugurations de bâtiments et autres.
- les frais de restauration des élus, employés communaux, bénévoles à l'occasion d'événements ponctuels.
- les achats de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, animations ou manifestations.

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 1)

**17-031 - Devis divers**

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants :

BUDGET PRINCIPAL		
Centre Commercial -Ravalement	JEUSSET	33 216,00 € TTC
Centre commercial - Réfection totale de 3 fermes	HOUEMOND	9 310,22 € TTC
Ancienne mairie ancienne école - Fourniture et pose des 6 compteurs eau	VEOLIA	1 013,24 € TTC

potable		
Etagères archives mairie	Espace équipement	<b>1 860,84 € TTC</b>
Aménagement voirie Le Perray - complément	COLOMBEL	<b>5 370,00 € TTC</b>

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 1)

### 17-032 - Subventions

Le Conseil Municipal

VOTE les subventions suivantes:

<b>ASSOCIATIONS DE BAIS</b>	
A.C.C.A.	264,80 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 200,00 €
Amicale des Secouristes	238,40 €
La Bestiole	300,00 €
Les Bisounours	200,00 €
Rando Bais	150,00 €
Secours Catholique	150,00 €
UNC AFN	295,20 €

<b>SPORTS</b>	
Foot	1 728,00 €
3 Raquettes	680,00 €
Cyclo Bais	40,80 €
Gymnastique	1 104,00 €

<b>ECOLES BAIS</b>	
Amicale Laïque	1 080,00 €

A.P.E.L	1 207,50 €
O.G.E.C. fournitures scolaires	8 153,00 €
OCCE Caisse des Ecoles Jacques Prévert	458,00 €

VOYAGES BAIS	
Amicale Laïque Ecole Jacques Prévert	2175,00 €
APEL Ecole Notre-Dame	2415,00 €

VOYAGES	
COLLEGE St Joseph	1 278,00 €
Collège des Fontaines	306,00 €

SOCIAL	
CODEM	431,20 €
CCAS	3 500,00 €
PELE-MELE La Guerche -fonctionnement	14 912,36 €
PELE-MELE La Guerche - estimation fonctionnement 2017	20 482,62 €
PELE-MELE La Guerche - solde fonctionnement 2016	5 641,36 €
Espace Loisirs Itinérants	2 758,00 €

ECOLES PROFESSIONNELLES	
CFA BTP 35	180,00 €
Chambre des métiers 35	135,00 €
Groupe A. St Exupéry	360,00 €
Lycée Sainte Thérèse	23,70 €
MFR Craon	45,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Amicale des donneurs de sang	80,00 €
Croix d'or Vitré	80,00 €
FNATH La Guerche (Assoc. accidentés de la vie)	60,00 €

<b>Gaule Guerchaise</b>	80,00 €
<b>Restaurants du cœur</b>	80,00 €
<b>L'outil en main</b>	144,00 €
<b>Prévention routière</b>	80,00 €
<b>Judo Vitré</b>	36,00 €
<b>Handball</b>	48,00 €
<b>Théâtre de la Vigne au Loup Louvigné de Bais</b>	36,00 €
<b>Les jongleurs Gym - La Guerche de Bretagne</b>	336,00 €

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

#### **17-033 - Budget assainissement collectif - imputation de frais de personnel**

Madame le Maire expose que les frais de personnel sont intégrés dans le budget principal. Elle propose que le budget assainissement collectif prenne en charge les frais de personnel concernant le suivi et l'entretien de la station d'épuration:

- gestion des espaces verts, taille des haies;
- aménagement et entretien des clôtures;
- entretien du local technique;
- réunions avec le département et Véolia;
- divers.

Le Conseil Municipal

DECIDE que le remboursement des frais de personnel sera réalisé chaque année par le budget assainissement collectif,

DIT qu'un certificat du maire avec état des heures sera transmis à la Trésorerie de Vitré à l'appui du mandat.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

#### **17-034 - Indemnités élus - indice de référence**

Vu la délibération n°14-019 du 8 avril 2014, et la délibération 17-001 du 30 janvier 2017, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les indemnités du Maire et des adjoints en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction Publique et non de l'indice brut 1015,

Le Conseil Municipal

DECIDE de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints à compter du 1er janvier 2017 et pour la durée totale du mandat en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Les pourcentages restent inchangés:

- indemnités du maire: 43% de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
- indemnités des adjoints: 12,4% de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 1)

**17-035 - Eglise Saint Mars - avenant**

Vu la délibération n°14-047 du Conseil Municipal réuni le 24 juillet 2014 et la délibération n°14-057 du 9 octobre 2014 autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;

Considérant que certains travaux n'ont pas été réalisés:

- bas-côté Nord - restauration de la travée sous le clocher
- nef et bas-côté Nord - reprises ponctuelles de sols

Lot 1		Marché public initial TF + TC1 + TC2	TF + TC1 + TC2 + Avenants n°1 et 2 en € HT	avenant n°3 (sur TC 1 et TC2)	Nouveau montant du marché en € HT
Maçonnerie - pierre de taille	GREVET	431 241,30	487 355,86	+ 9 432,04	496 787,90

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 0)

Monsieur Elie ROBERT n'a pas voulu participer au vote.

**17-036 - Pêle-Mêle Sports et Loisirs - Convention de financement 2016 - avenant**

Vu la délibération n°16-006 du 26 janvier 2016 approuvant la convention entre la commune et l'association Pêle Mêle Sports et Loisirs pour l'accueil de loisirs,

Vu le Contrat Enfance Jeunesse couvrant la période 2016-2019,

Madame le Maire propose de signer un avenant à cette convention pour caler sa durée sur celle du Contrat Enfance Jeunesse, à savoir jusqu'au 31 décembre 2019.



Le Conseil Municipal  
APPROUVE cet avenant,  
AUTORISE Madame le Maire à le signer.

A l'unanimité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 0)  
Monsieur Elie ROBERT n'a pas voulu participer au vote.

**17-037 - Lotissement La Clef des Champs - commercialisation de 6 terrains - convention SOCOBRET**

Madame le Maire propose de confier la commercialisation et la construction de 6 maisons individuelles (2 îlots de 3 maisons) à la SOCOBRET (Société Coopérative de production d'habitations à loyer modéré de Bretagne). Les critères d'attribution des terrains retenus sont les suivants:

- conditions de ressources: plafonds de revenus PLUS
- être éligible au prêt à taux zéro plus (PTZ+)
- être primo accédant ou bénéficiaire d'une dérogation sur la base de critères sociaux.

Le Conseil Municipal  
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la commune et la SOCOBRET

A l'unanimité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 0)  
Monsieur Elie ROBERT n'a pas voulu participer au vote.

**17-038 - Installation classée pour la protection de l'environnement - lieu-dit La Grande Villatte**

Une consultation du public d'une durée de quatre semaines (du 20 mars 2017 au 18 avril 2017) est organisée concernant le projet présenté par Monsieur Jean-Hugues TIRIAU en vue d'obtenir l'enregistrement d'un atelier porcin implanté au lieu-dit "La Grande Villatte" à Bais.

Vu l'avis favorable la Commission "Agriculture"

Le Conseil Municipal  
EMET un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 0)  
Monsieur Elie ROBERT n'a pas voulu participer au vote.

Séance levée à 22 heures 30 minutes